

ADHERER A L'ASSOCIATION SOS CAT PATTES

Nous aider

Publié par:

Publié le : 01-02-1970

Par ce geste, vous exprimerez votre soutien à notre action de protection et à notre politique de stérilisation. Le montant de cette adhésion sera utilisé exclusivement pour le bien-être de nos chats (nourriture, litières, soins vétérinaires) et à l'exclusion de tous frais de fonctionnement. En effet, les bénévoles qui travaillent pour notre association ne sont pas remunérés pour leur aide. L'adhésion à notre association s'élève à 20 euros (ou plus si vous le souhaitez). Elle est à faire parvenir à :

SOS CAT PATTES c/o Frank Morot-Sir

2 rue Max Ignazi

95230 SOISY SOUS MONTMORENCY (chèque au nom de SOS CAT PATTES) Nous établirons, si vous le souhaitez, un règlement fiscal en fin d'année, qui vous permettra de déduire 66% de vos dons de vos impôts. Vous recevrez des nouvelles de la vie de l'association et de nos protégés.